



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 6 décembre 2024

Présents : M. Yves PERRET – Mme Marie-Christine CUTURIER – M. Jérémy GROSBOT – M. Guillaume GEOFFRAY – Mme Amandine MOREAU – M. Alexandre BARBARET – M. Anthony CHAMPELEY – Mme Jacqueline PIPERINI

Absents excusés : M. Denis JUILLARD

Absents :

Secrétaire de séance : Guillaume GEOFFRAY

Ouverture de la séance à 20h10

Avant l'ouverture de la séance officielle, des représentants du cocon sont venus nous présenter cette association inter-communale : son statut, son rôle, ses projets, ses activités, ses animations, les populations ciblées et leurs interactions avec les mairies...

Cette présentation était riche de renseignements et d'informations pour les membres du conseil municipal.

1. Approbation des procès-verbaux.

Approbation des procès-verbaux du 08/11/2024.

Madame Jacqueline PIPERINI, deuxième adjointe, demande à ce que des compléments d'informations soient apportés car ceux-ci avaient été maladroitement reportés lors de la séance précédente.

Pour le Procès-verbal du 1^{er} août, il a été demandé l'information suivante : « Lors du débat du bail de la chasse, les relevés cadastraux ont été demandés>>. Il s'agissait en fait d'une carte des parcelles communales.

Pour le procès-verbal du 08 novembre, Madame Jacqueline PIPERINI déplore la présence des prénoms (sans les noms de famille) dans la délibération sur l'affectation des commissions.

1. Présentation succincte du dossier des finances communales

Une présentation intermédiaire a été faite par Monsieur Alexandre BARBARET sur les finances de la commune et les projets donnés par l'ancien conseil ont été cités.

Il a été demandé si les projets d'investissement projeté par l'ancien conseil avaient donné lieu à des subventions. La liste des subventions accordées par projet a été énumérée.

2. Présentation succincte d'un plan cadastral communal

Une carte communale est visualisée mais étant donné la taille de la carte, les noms des rues ne sont pas présentés. Le but était de pouvoir situer les parcelles communales sur la carte.

3. Décision modificative N°2 au budget principal

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que lors des opérations d'actif, le chiffre exact à l'amortissement était de 1090,94 € et donc qu'il avait lieu de l'arrondir à l'entier supérieur.

Pour procéder à ces écritures, M. le Maire propose au Conseil les augmentations et diminutions de crédits suivantes :



Compte / Chapitre	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses de fonctionnement			
681/042	Dotations aux amortissements		1,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1,00 €	
Recettes d'investissement			
021	Virement de la section de fonctionnement	1,00 €	
2804182/040	Amortissement		1,00 €

Après un vote à bulletin secret, le conseil accepte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

4. Programme de coupes de bois 2025

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Anthony AUFFRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assier en état d'assiette en forêt communale relevant du Régime Forestier.

L'état d'assiette proposé se traduit comme ci-dessous :

Forêt de : **CHALLES-LA-MONTAGNE**

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
10	IRR	450	24,3	2024	2025			<input checked="" type="checkbox"/>				
11	IRR	446	24,1	2025	2025			<input checked="" type="checkbox"/>				

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

M. FAGOT enverra les travaux à effectuer par la suite pour les têtes de chênes à faire. Il fera sûrement des lots pour les habitants souhaitant exploiter le bois.

Après un vote à bulletin secret, le conseil accepte à l'unanimité le programme de coupe de l'ONF ci-dessus.

5. Situation des dossiers en cours :

- ✓ Immeuble de la fruitière : suite au précédent conseil, la commune a été orienté vers l'ADIL 01 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement). L'agence, vu les éléments envoyés, préconise une lettre recommandée avec accusé de réception car les parties communes ont été expertisées mais pas les habitations. Une expertise coûterait trop cher à la commune et pour avoir une expertise globale, il serait demandé à la SEMCODA de la réaliser pour connaître toutes les problématiques. De plus, le référent SEMCODA nous informe en temps et en heure et nous déclare que les délais sont longs entre la demande, les appels d'offres et le choix des devis.

Concernant toujours le bâtiment de la Fruitière, un courrier (ENEDIS) par rapport à une installation de compteur LINKY dans les parties communes a été transféré pour réalisation à la SEMCODA.

6. Questions Diverses / Informations :



- ✓ Arbre de Noël le 8 Décembre 2024 : les enfants de Challes la Montagne, accompagnés de bénévoles, ont fabriqué des décorations à partir d'objets réutilisables, qui ont permis d'animer le village pour les fêtes. Lesdites décorations serviront aussi pour la salle des fêtes afin d'être dans le thème du spectacle. Par ailleurs, un père Noël sera là et pourra être pris en photo avec les enfants. Un goûter suivra tout cela, offert par la mairie.
- ✓ Vœux du maire : le conseil veut que les vœux du Maire recommencent. La date est arrêtée au **dimanche 19 janvier 2025 à 10h30 à la salle des fêtes.**
- ✓ Agendas des conseils municipaux de 2025 : des remarques ont été évoquées sur les réunions le vendredi soir qui n'arrangeaient pas beaucoup de personnes par rapport aux conseillers actifs. Suite à débat, et compte tenu que la secrétaire de mairie travaille dans 2 communes, les réunions se tiendront, désormais le mardi soir. Afin que les conseillers puissent se libérer au préalable les dates ont été choisies :
 - Mardi 28 janvier à 20h00
 - Mardi 1^{er} avril à 20h00
 - Mardi 13 mai à 20h00
 - Mardi 24 juin à 20h00
- ✓ Questions et informations autres :
 - Il a été constaté que l'amplitude des horaires d'ouverture de la mairie au public était trop proche et laissaient les habitants presque 1 semaine sans accueil en mairie. Les conseillers s'informent sur les horaires de travail de Madame la secrétaire de mairie afin de déterminer ce qui serait le plus judicieux pour tous. Il a été convenu qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, les horaires du public seront définis comme suit :
 - **Mardis de 13h30 à 17h00**
 - **Vendredis de 8h30 à 12h00**Quant au mercredi matin, et vendredi après-midi, la mairie sera centrée sur l'administratif communal.
 - L'assemblée de l'amicale des pompiers a eu lieu le 26 Novembre 2024 où Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint ont participé. Il a été déclaré que la subvention allouée à l'amicale n'avait pas été reçue. Monsieur le Maire explique cette situation car elle concerne toutes les associations. Le paiement devrait parvenir rapidement.
 - La commune a pour projet d'étendre la mise en place des bancs pour l'année 2025. Une redéfinition de l'emplacement des bancs est à prévoir. (Un collectif habitants et conseillers se réuniront)
 - Une information est donnée au conseil sur la mise en place d'une mutuelle par la région, (à étudier ?).
 - Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint ont participé à une réunion sur la fin du réseau cuivre d'orange. En effet, la fin du réseau cuivre est en place avec un accord à la mi-décembre. La fermeture commerciale aurait lieu en janvier 2026 tandis qu'une fermeture technique globale n'interviendrait qu'en 2028. Il a été demandé où appeler en cas de panne, comme cela a été le cas pendant une dizaine de jours. Monsieur le Maire répond que pour les pannes, le particulier doit se rapprocher de son opérateur mais qu'en cas de sinistre, celui-ci doit se rapprocher du SIEA.
 - Pour ce qui concerne le repas des séniors, il est convenu d'une date pour le restaurant qui aura lieu samedi 25 janvier 2025. Pour ceux qui ne seront pas présents, un panier garni leur sera offert.
 - Un locataire de la mairie est venu nous avertir d'un problème au niveau du mur de son logement. Des entreprises seront appelées pour un devis.
 - Le terrain de tennis présente de la moisissure sur le sol. Le nettoyer serait un plus pour la commune. Une entreprise spécialisée sera recherchée pour l'établissement d'un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h02.

Le Maire
Yves PERRET

